



ORGANIZAÇÃO MUNDIAL DE SAÚDE
ESCRITÓRIO REGIONAL AFRICANO

COMITE REGIONAL DE L'AFRIQUE

AFR/RC51/8
5 juin 2001

Cinquante et unième session
Brazzaville, Congo, 27 août - 1er septembre 2001

ORIGINAL : ANGLAIS

Point 7.3 de l'ordre du jour provisoire

METHODE DE TRAVAIL ET DUREE DE L'ASSEMBLEE
MONDIALE DE LA SANTE

Rapport du Directeur régional

Le présent document est destiné à faciliter les travaux de la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé, conformément aux décisions du Conseil exécutif et de l'Assemblée mondiale de la Santé relatives à la méthode de travail et à la durée de l'Assemblée de la Santé. Le Comité régional est invité à examiner ce document et à donner des avis sur les projets de décision de procédure. Les décisions adoptées seront transmises au Directeur général.

SOMMAIRE

Paragraphes

CINQUANTE-QUATRIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE	1 - 11
Conclusions de l'Assemblée	2 - 6
Tables rondes ministérielles	7 - 11
METHODE DE TRAVAIL ET DUREE DE LA CINQUANTE-CINQUIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE	12 - 23
Pouvoirs	17
Remboursement des frais de voyage	18
Vice-Président de l'Assemblée mondiale de la Santé	19
Membres habilités à désigner des personnes devant faire partie du Conseil exécutif	20 - 23
COMMISSIONS PRINCIPALES DE L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE ...	24 - 30
Réunion informelle du Comité régional	29 - 30
QUESTIONS TECHNIQUES	31

ANNEXES

	Page
1. Projet de décision de procédure	5
2. Présidents de l'Assemblée mondiale de la Santé	6
3. Liste des Etats Membres de la Région africaine de l'Organisation mondiale de la Santé qui sont ou ont été habilités à désigner des personnes devant faire partie du Conseil exécutif	7
4. Répartition par pays des fonctions exercées au cours des Assemblées précédentes	9

CINQUANTE-QUATRIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

1. La Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé a duré huit jours.

Conclusions de l'Assemblée

2. Dans son allocution à l'Assemblée, le Directeur général a déclaré que cette année était celle de l'espoir et qu'il y avait de nouvelles raisons d'être optimiste. L'Assemblée était une occasion de mettre en commun les données d'expérience, de définir de nouvelles étapes et de se rallier à la cause de la santé.

3. La Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé avait un ordre du jour chargé comprenant entre autres l'examen et l'approbation du projet de budget programme de l'OMS pour 2002-2003. Certains des points de l'ordre du jour de l'Assemblée ont fait l'objet de controverses car ils touchaient non seulement à des problèmes de santé mais aussi à des intérêts économiques. Malgré la complexité de certaines questions examinées, les séances se sont déroulées dans un esprit de collaboration et de coopération entre délégués.

4. Tout au long des débats, les délégués ont recherché les moyens d'adopter une approche homogène face à certains des problèmes de santé publique les plus urgents comme le VIH/SIDA ainsi que d'assurer un accès équitable aux médicaments essentiels à des prix abordables.

5. En fait, le débat sur le VIH/SIDA a vivement retenu l'attention des délégués, qui ont parfois fait part de façon très émouvante de leur expérience directe des conséquences socio-économiques catastrophiques, des souffrances humaines et des décès prématurés provoqués par cette maladie. La résolution intitulée *Amplifier l'action contre le VIH/SIDA* a été adoptée par consensus.

6. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a pris la parole lors d'une séance plénière spéciale et souligné la volonté de tout le système des Nations Unies de lutter contre la pandémie de VIH/SIDA à tous les niveaux.

Tables rondes ministérielles

7. Les tables rondes ministérielles, dont le principe avait été introduit à la Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé pour faire participer plus étroitement les Ministres et les Chefs de délégation au débat sur les grandes orientations, a apporté un plus à l'Assemblée, ce qui a permis de mieux traiter l'ensemble des points de l'ordre du jour et donné aux délégués l'occasion d'apprendre les uns des autres.

8. Cette année, lors des quatre tables rondes organisées parallèlement sur le thème de la *Santé mentale* (qui était également le thème de la Journée mondiale de la Santé), les Ministres ont évoqué les faits nouveaux et approches récentes dans leur pays en matière de soins de santé mentale. Ils ont tous reconnu que les problèmes de santé mentale contribuaient à la charge mondiale de morbidité, entraînaient un coût énorme sur le plan socio-économique et provoquaient bien des souffrances. Ils ont fait part de leur détermination à répondre aux besoins urgents de leur population sur le plan de la santé mentale.

9. Le contexte social dans lequel s'insère aujourd'hui la santé mentale est des plus complexe, car il est conditionné par différents facteurs selon les pays : chômage, éclatement de la famille, pauvreté, instabilité politique, violence physique et sexuelle à l'encontre des femmes, bouleversements sociaux et toxicomanie.

10. Dans bien des régions du monde, les systèmes de soins de santé mentale sont mal organisés, insuffisamment financés et peu préparés à soigner comme il le faudrait les personnes atteintes de maladie mentale.

11. Les Ministres ont à plusieurs reprises demandé que des mesures soient prises de toute urgence pour atténuer l'ostracisme et la marginalisation dont sont victimes les malades mentaux et préserver leurs droits fondamentaux - choses indispensables pour garantir l'efficacité des soins - et ont d'autre part reconnu qu'il fallait intégrer les soins de santé mentale dans le système général de soins.

METHODE DE TRAVAIL ET DUREE DE LA CINQUANTE-CINQUIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

12. Il a été proposé que la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé s'ouvre le lundi 13 mai 2002 au Palais des Nations, à Genève, et s'achève le samedi 18 mai 2002 au plus tard.

13. Conformément à la résolution WHA52.21 relative à la réforme de l'Assemblée de la Santé, dans laquelle le Directeur général était invité à prendre les dispositions appropriées en vue de séances plénières plus brèves, les délégués à l'Assemblée de la santé seront :

- a) invités à limiter à cinq minutes leur intervention au cours des débats;
- b) encouragés à faire des interventions par groupe ou par région;
- c) invités à remettre des déclarations écrites n'excédant pas 600 mots pour inclusion dans le procès-verbal des séances plénières au lieu de prendre la parole.

14. Les délégués souhaitant voir leur nom inscrit sur la liste des orateurs pour la discussion générale devront en informer le Département des Organes directeurs, n° de télécopie 41 22 791 41 73.

15. Le texte des déclarations qui seront faites lors de la discussion générale devra être remis au Bureau de l'Assistant du Secrétaire de l'Assemblée de la Santé le lundi matin 13 mai 2002 au plus tard.

16. Le Rapport sur la Santé dans le monde pour 2002 aura pour thème : "*Risques pour la santé*" tandis que la Journée mondiale de la Santé portera sur "*Forme et santé*". Cela permettra de mettre particulièrement en relief l'influence que peuvent exercer l'individu et la communauté sur leur santé et leur bien-être.

Pouvoirs

17. Les pouvoirs, qui doivent être attribués par le Chef de l'Etat, le Ministre des Affaires étrangères, le Ministre de la Santé ou toute autre autorité compétente, devront être remis au Secrétariat (Organes directeurs) avant le 26 avril 2002. Les Etats Membres seront représentés à l'Assemblée par trois délégués au plus, qui pourront être accompagnés par des suppléants et des conseillers. Seuls les documents originaux seront examinés et considérés comme des pouvoirs officiels par la Commission de Vérification des Pouvoirs. Bien que n'étant pas considérés comme des moyens officiels de présenter les pouvoirs, des télécopies ou messages électroniques pourront être envoyés aux Organes directeurs (n° de télécopie 41 22 791 41 73; courrier électronique : credentials@who.int) pour information préliminaire, en attendant l'envoi des documents originaux. Les pouvoirs doivent comprendre les renseignements ci-après pour chaque participant : NOM DE FAMILLE (en lettres majuscules), prénoms, titre, fonction, institution, ville, sexe (sauf si celui-ci est indiqué dans le titre).

Remboursement des frais de voyages

18. La résolution WHA50.1 dispose que seuls les Etats Membres classés parmi les pays les moins avancés par les Nations Unies seront remboursés des frais de voyage effectifs d'un seul délégué. Conformément à la politique de l'OMS, le remboursement sera limité à une somme équivalant au prix du voyage par l'itinéraire le plus direct.

Vice-Président de l'Assemblée mondiale de la Santé

19. La Région africaine désignera un candidat au poste de Vice-Président de la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé. Conformément à la décision 5 (3) adoptée par le Comité régional à sa trente-troisième session, il sera proposé que le Président de la cinquante et unième session du Comité régional assume la Vice-Présidence de la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé.

Membres habilités à désigner des personnes devant faire partie du Conseil exécutif

20. Selon l'ordre alphabétique anglais habituel, l'Erythrée et l'Ethiopie ont désigné un délégué pour faire partie du Conseil exécutif à partir de la cent-huitième session qui s'est tenue immédiatement après la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé. Ces représentants ont donc rejoint les délégués des Comores, du Congo (Brazzaville), de la Côte d'Ivoire, de la Guinée équatoriale et du Tchad au titre de la Région africaine.

21. Le mandat des Comores, du Congo, de la Côte d'Ivoire et du Tchad expirera à la fin de la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé. Ces pays seront remplacés par le Gabon, la Gambie, le Ghana et la Guinée qui assisteront à la cent-dixième session du Conseil exécutif en mai 2002.

22. Les Etats Membres habilités à désigner des personnes devant faire partie du Conseil exécutif à compter de la cent-dixième session devront confirmer leur disponibilité six semaines au moins avant la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé.

23. La Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé, par la résolution WHA51.26, a décidé que les Etats Membres appelés à désigner un délégué au Conseil exécutif le feront en qualité de représentant gouvernemental techniquement qualifié dans le domaine de la santé.

COMMISSIONS PRINCIPALES DE L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

24. La Trente et Unième Assemblée mondiale de la Santé a décidé par la résolution WHA31.1 que :

- a) le mandat de la Commission A consistera à :
 - i) traiter principalement des questions programmatiques et budgétaires;
 - ii) examiner le projet de budget programme et le rapport du Conseil exécutif à ce sujet;
 - iii) recommander le montant du budget et la résolution portant ouverture de crédits;
 - iv) examiner les projections budgétaires provisoires pour l'exercice biennal suivant; et examiner toutes autres questions qui lui seront soumises par l'Assemblée de la Santé (Article 34);
- b) le mandat de la Commission B consistera à :
 - i) traiter principalement des questions administratives, financières et juridiques;
 - ii) examiner la situation financière de l'Organisation, y compris : le Rapport financier et le Rapport du Commissaire aux comptes; l'état des contributions et avances au Fonds de roulement et de tous autres fonds ayant une incidence sur la situation financière de l'Organisation; et l'examen de la part des recettes occasionnelles devant être utilisées pour aider à financer le budget;
 - iii) recommander le barème des contributions; et
 - iv) examiner toutes autres questions qui lui seront soumises par l'Assemblée mondiale de la Santé.

25. L'Assemblée mondiale de la Santé élit les Présidents des Commissions principales après examen du rapport de la Commission des désignations.

26. Chaque Commission principale élit deux Vice-Présidents et un Rapporteur, après examen du rapport de la Commission des désignations.

27. L'Annexe 4, qui a été préparée pour l'information des membres de la Commission des Désignations, donne la répartition par pays des fonctions exercées au cours des Assemblées précédentes.

28. Le Directeur général, en consultation avec le Directeur régional, examinera si besoin est avant la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé la désignation des délégués des Etats Membres de la Région africaine pouvant assumer les fonctions suivantes :

- a) Présidents des Commissions principales A et B;
- b) Vice-Présidents et Rapporteurs des Commissions principales.

Réunion informelle du Comité régional

29. Avant l'ouverture de la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé, le Directeur régional convoquera une réunion informelle du Comité régional le lundi 13 mai 2002 à 8h30 au Palais des Nations, à Genève. Les informations relatives à la salle où se déroulera cette réunion seront communiquées en temps voulu.

30. Cette réunion informelle confirmera les décisions du Comité régional sur les Etats Membres qui siégeront dans les diverses commissions de l'Assemblée mondiale de la Santé.

QUESTIONS TECHNIQUES

31. En application de la résolution EB99.R28 adoptée par le Conseil exécutif, l'Assemblée mondiale de la Santé a décidé, par la résolution WHA50.18, paragraphe 2(1) du dispositif, que le Conseil exécutif n'inscrira séparément à l'ordre du jour de l'Assemblée des questions relatives à des programmes techniques particuliers qu'au cours des années où l'Assemblée de la Santé n'entreprend pas un examen général du projet de budget programme biennal, de manière à consacrer davantage de temps à ces questions techniques.

ANNEXE 1

PROJET DE DECISION DE PROCEDURE
METHODE DE TRAVAIL ET DUREE DE LA CINQUANTE-CINQUIEME
ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Vice-Président

1. Le Vice-Président de la cinquante et unième session du Comité régional de l'Afrique sera désigné au poste de Vice-Président de la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé qui aura lieu en mai 2002.

Commissions principales de l'Assemblée mondiale de la Santé

2. Le Directeur général, en consultation avec le Directeur régional, examinera si besoin est avant chaque Assemblée la désignation des délégués des Etats Membres de la Région africaine pouvant assumer les fonctions suivantes :

- a) Présidents des Commissions principales A et B;
- b) Vice-Présidents et Rapporteurs des Commissions principales.

Membres habilités à désigner des personnes devant faire partie du Conseil exécutif

3. Selon l'ordre alphabétique anglais habituel, l'Erythrée et l'Ethiopie ont désigné des personnes pour faire partie du Conseil exécutif, à compter de la cent-huitième session du Conseil qui s'est tenue immédiatement après la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, rejoignant ainsi les délégués des Comores, du Congo (Brazzaville), de la Côte d'Ivoire, de la Guinée équatoriale et du Tchad au titre de la Région africaine.

4. Le mandat des Comores, du Congo, de la Côte d'Ivoire et du Tchad expirera à la fin de la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé. Ces pays seront remplacés par le Gabon, la Gambie, le Ghana et la Guinée qui assisteront à la cent-dixième session du Conseil exécutif en mai 2002.

5. Les Etats Membres habilités à désigner des personnes devant faire partie du Conseil exécutif devront confirmer leur disponibilité six semaines au moins avant la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé.

6. La Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé, par la résolution WHA51.26, a décidé que les Etats Membres appelés à désigner un délégué au Conseil exécutif le désigneront en qualité de représentant gouvernemental techniquement qualifié dans le domaine de la santé.

Réunion informelle du Comité régional

7. Le Directeur régional convoquera cette réunion le lundi 13 mai 2002 à 8 h 30 au Palais des Nations, à Genève, pour confirmer les décisions adoptées par le Comité régional à sa cinquante et unième session.

ANNEXE 2

PRESIDENTS DE L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Trentième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1977)	Dr S. TAPA (Tonga)	Quarante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1989)	Professeur Minzhang CHEN (Chine)
Trente-et-Unième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1978)	M. K. MOHAMMED (Trinidad et Tobago)	Quarante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1990)	Dr P. NARANJO (Equateur)
Trente-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1979)	Professeur P. TUCHINDA (Thaïlande)	Quarante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1991)	Dr P. NYMADAWA (Mongole)
Trente-Troisième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1980)	Dr A. R. AL-AWADI (Koweït)	Quarante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1992)	M. A. AL-BADI (Emirats Arabes Unis)
Trente-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1981)	Dr Néropi VIOLAKI-PARASKEVA (Grèce)	Quarante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1993)	M. C. ORTENDAHL (Suède)
Trente-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1982)	M. M. DIOP (Sénégal)	Quarante-Septième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1994)	M. B. K. TEMANE (Botswana)
Trente-Sixième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1983)	M. TANSRI CHONG HON NYAN (Malaisie)	Quarante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1995)	Dato Dr HAJI JOHAR NOORDIN (Brunei Dar-es-salaam)
Trente-Septième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1984)	Dr G. Soberon ACEVEDO (Mexique)	Quarante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1996)	Dr A. J. MAZZA (Argentine)
Trente-Huitième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1985)	Dr S. SURJANINGRAT (Indonésie)	Cinquantième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1997)	M. Saleem I. SHERVANI (Inde)
Trente-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1986)	Dr Z. HAMZEH (Jordanie)	Cinquante-et-Unième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1998)	Dr F.R. AI-MOUSAWI (Bahrein)
Quarantième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1987)	Dr J. VAN LONDEN (Pays Bas)	Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1999)	Mme Maria de Belen ROSEIRA (Portugal)
Quarante-et-Unième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1988)	Dr NGANDU-KABEYA DIBANDALA (Rép. Dém. Congo)	Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé (mai 2000)	Dr. Libertina AMATHILA (Namibie)
		Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé (mai 2001)	Dr Hong Sun Huot (Cambodge)

ANNEXE 3

**REGIONAL LIST OF MEMBER STATES OF THE AFRICAN
REGION OF THE WORLD HEALTH ORGANIZATION SHOWING
MEMBERS WHO ARE, OR WHO HAVE BEEN, ENTITLED TO
DESIGNATE PERSONS TO SERVE ON THE EXECUTIVE BOARD¹**

**LISTE DES ETATS MEMBRES DE LA REGION AFRICAINE
DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE QUI SONT OU ONT ETE
HABILITES A DESIGNER DES PERSONNES DEVANT
FAIRE PARTIE DU CONSEIL EXECUTIF¹**

**LISTA DOS ESTADOS-MEMBROS DA REGIAO AFRICANA DA OMS
QUE ESTAO OU ESTIVERAM HABILITADOS A DESIGNAR PESSOAS
PARA O CONSELHO EXECUTIVO¹**

¹In accordance with Rule 105 of the Rules of Procedure of the Health Assembly, "The term of office of each Member entitled to designate a person to serve on the Board shall begin immediately after the closing of the session of the Health Assembly at which the Member concerned is elected and shall end immediately after the closing of the session of the Health Assembly during which the Member is replaced".

Conformément à l'Article 105 du Règlement intérieur de l'Assemblée, "Le mandat de chaque Membre habilité à désigner une personne devant faire partie du Conseil commence immédiatement après la clôture de l'Assemblée de la Santé au cours de laquelle ce Membre est élu, et prend fin immédiatement après la clôture de la session de l'Assemblée de la Santé au cours de laquelle ce Membre est remplacé."

Nos termos do artigo 105º do Regulamento Interno da Assembleia da Saúde, "O mandato de cada Membro habilitado a designar uma pessoa para o Conselho Executivo começará imediatamente a seguir ao encerramento da Assembleia da Saúde no decorrer da qual esse Membro é eleito, e cessará logo após o encerramento da sessão da Assembleia no decurso da qual esse Membro é substituído".

REGION AND
COUNTRIES
REGION ET PAYS

MEMBERS ENTITLED TO DESIGNATE PERSONS TO SERVE ON THE EXECUTIVE BOARD
MEMBRES HABILITES A DESIGNER DES PERSONNES DEVANT FAIRE PARTIE DU CONSEIL EXECUTIF
MEMBROS HABILITADOS A DESIGNAR PESSOAS PARA O CONSELHO EXECUTIVO

YEAR OF ELECTION AND TERM OF OFFICE - ANNEE D'ELECTION ET DUREE DU MANDAT

	WHA43 1990	WHA44 1991	WHA45 1992	WHA46 1993	WHA47 1994	WHA48 1995	WHA49 1996	WHA50 1997	WHA51 1998	WHA52 1999	WHA53 2000	WHA54 2001	WHA55 2002	WHA56 2003	WHA57 2004	WHA58 2005	WHA59 2006
Algerie																	
Angola																	
Benin																	
Botswana																	
Burkina Faso																	
Burundi																	
Cameroun																	
Cap-Vert																	
Republique centrafricaine																	
Tchad																	
Comores																	
Republique du Congo																	
Cote d'Ivoire																	
Guinee equatoriale																	
Erythree																	
Ethiopie																	
Gabon																	
Gambie																	
Ghana																	
Guinee																	
Guinee-Bissau																	
Kenya																	
Lesotho																	
Libéria																	
Madagascar																	
Malawi																	
Mali																	
Mauritanie																	
Maurice																	
Mozambique																	
Namibie																	
Niger																	
Nigeria																	
Rwanda																	
Sao Tomé & Principe																	
Senegal																	
Sechelles																	
Sierra Leone																	
Afrique du Sud																	
Swaziland																	
Togo																	
Tanzanie																	
Ouganda																	
Republique democratique du Congo																	
Zambie																	
Zimbabwe																	

X = Served/Serving Members

* = Likely to be elected at WHA

Membres ayant siège ou siégeant actuellement au Conseil executif

Susceptibles d'être élus à l'Assemblée de la Santé

ANNEX/ANNEXE 4

**DISTRIBUTION BY COUNTRY OF FUNCTIONS DURING
PRECEDING ASSEMBLIES**

**REPARTITION PAR PAYS DES FONCTIONS EXERCEES
AU COURS DES ASSEMBLEES PRECEDENTES**

The attached table provides information, by type of function, for each of the previous Assemblies.

Le tableau ci-joint donne les informations par type de fonctions, pour chacune des Assemblées précédentes.

Annex/Annexe 4

TABLE/TABLEAU

	WHA47 47ème Assemblée 1994	WHA48 48ème Assemblée 1995	WHA49 49ème Assemblée 1996
Président President	Botswana	Brunei Dar-es-salaam	Argentine
Vice-Présidents Vice-Presidents	Rep. démocratique populaire lao Egypte Thaïlande Slovénie Argentine	Burkina Faso Mexique Iran Biélorus Myanmar	Gabon Qatar Bulgarie Sri Lanka Fidji
Chairmen of Main Committees Présidents des Commissions principales	Indonésie, Com. "A" Arabie Saoudite, Com. "B"	Tanzanie, Com. "A" Pologne, Com. "B"	Pays Bas, Com. "A" Afrique du Sud, Com. "B"
Other members of the General Committee Autres membres du Bureau de l'Assemblée	Bahraïn Burkina Faso Cap-Vert Chine Cuba France Gabon Guatemala Guinée Iran Israël Japon Nigéria Fédération de Russie Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord Etats-Unis d'Amérique Venezuela	Bolivie Botswana Chine Cuba France Indonésie Japon Kenya Malawi Maroc Mozambique Oman Panama Fédération de Russie Emirats Arabes Unis Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord Etats-Unis d'Amérique	Australie Canada Chine Croatie Cuba Equateur France Liban Mali Nigéria Oman Fédération de Russie Thaïlande Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord Etats-Unis d'Amérique Zaïre Zambie
Vice-Chairmen of Main Committees Vice-Présidents des Commissions principales	Belgique, Singapour Com. "A" Mexique, République centrafricaine Com."B"	Maroc, Iles Salomon, Com."A" Inde, Honduras, Com. "B"	El Salvador, Philippines, Com. "A" Bangladesh, Koweït, Com. "B"
Rapporteurs of Main Committees Rapporteurs des Commissions principales	Iraq, Com. "A" Papouasie Nouvelle-Guinée, Com. "B"	Luxembourg, Com. "A" Egypte, Com. "B"	Bhoutan, Com. "A" Hongrie, Com. "B"

Annex/Annexe 4

TABLE/TABLEAU

	WHA50 50ème Assemblée 1997	WHA51 51ème Assemblée 1998	WHA52 52ème Assemblée 1999	WHA53 53ème Assemblée 2000	WHA54 54ème Assemblée 2001
Président President	Inde	Bahrain	Portugal	Namibie	
Vice-Présidents Vice-Presidents	Algérie Venezuela Libye Portugal Chine	Afrique du Sud République dominicaine Azerbaïdjan Bhoutan Etats fédérés de Micronésie	Bangladesh Jamaïque Jamahiriya arabe libyenne Samoa Zimbabwe	Australie Haiti Koweït Inde Ouzbékistan	Burkina Faso Nicaragua Pakistan Biélorus République pop. démocratique de Corée
Chairmen of Main Committees Présidents des commissions principales	Belize, Com "A" Kiribati, Com "B"	Nouvelle Zélande, Com. "A" Sri Lanka, Com. "B"	Oman, Com "A" Mexique, Com "B"	Bangladesh, Com. "A" Liban, Com. "B"	Kenya, Com. "A" Islande, Com. "B"
Other members of the General Committee Autres membres du Bureau de l'Assemblée	Argentine Bulgarie Côte d'Ivoire Cuba Erythrée France Japon Maroc Mozambique Myanmar Fédération de Russie Seychelles Afrique du Sud Suède Emirats Arabes Unis Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord Etats-Unis d'Amérique	Argentine Biélorus Burundi Chine Cuba Chypre France Guinée-Bissau Jamaïque Liban Niger Fédération de Russie Sierra Leone Espagne Ouganda Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord Etats-Unis d'Amérique	Argentine Benin Burkina Faso Cape-Vert Chine Cuba France Israël Japon Kenya Liban Lituanie Fédération de Russie Sri Lanka Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord Etats-Unis d'Amérique Zambie	Bosnie-Herzégovine Burkina Faso Cap-Vert Canada Chine Cuba France Allemagne Ghana Lesotho Oman Palaos Fédération de Russie Afrique du Sud Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord Etats-Unis d'Amérique Uruguay	Bahrain Bhoutan Bolivie Chine Cuba République démocratique du Congo Dominique France Guinée Bissau Iran (Rép. Islamique d') Japon Mali Niger Fédération de Russie Suède Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord Etats-Unis d'Amérique
Vice-Chairmen of Main Committees Vice-Présidents des Commissions principales	Tunisie, Maurice, Com. "A" Fédération de Russie, Nepal, Com. "B"	Danemark, Népal, Com. "A" Guinée équatoriale Venezuela, Com. "B"	Ghana, Malaisie, Com. "A" Bhoutan, Finlande, Com "B"	Nicaragua, Malte, Com. "A" Algérie, Fidji, Com. "B"	Emirats Arabes Unis, Palaos, Com. "A" Bahamas Swaziland, Com. "B"
Rapporteurs des commissions principales	Suisse, Com. "A" Liban, Com. "B"	Pakistan, Com. "A" Rép. tchèque Com. "B"	Kazakstan, Com. "A" Tchad, Com. "B"	Madagascar, Com. "A" Thaïlande, Com. "B"	Swaziland